

Le Courrier du Loiret, 4 octobre 2018

À lire

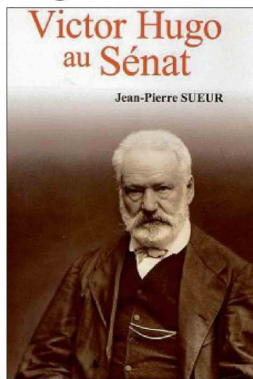
Victor Hugo, l'oublié du Sénat

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, publie un ouvrage sur son illustre prédécesseur, Victor Hugo, qui siégea à la Chambre haute du Parlement, de 1876 à 1885.

► C'est un Victor Hugo méconnu que Jean-Pierre Sueur restitue dans son ouvrage, *Victor Hugo au Sénat* (Corsaire Éditions, 14 €), celui qui siégea dans la chambre haute du Parlement de 1876 à 1885 (et précédemment pair de France, de 1845 à 1848).

« Tout ce qu'il a prêté est arrivé »

L'auteur de *Notre-Dame de Paris*, de *La légende des siècles* et des *Misérables*, le romancier, le poète, le dramaturge y fut « le chantre des progrès et de la liberté en s'y engageant pleinement. À ses débuts, il fut monarchiste puis républicain avant de devenir socialiste sur le tard. C'est rare, d'habitude, c'est plutôt le contraire », s'amuse celui qui campe sur les mêmes bancs depuis 2001. « On imagine cet immense écrivain comme un rêveur qui n'a pas les pieds sur terre, mais c'était un homme politique qui s'est plei-



Jean-Pierre Sueur publie un ouvrage sur son illustre prédécesseur.

nement engagé au Sénat et tout ce qu'il a prêté est arrivé. Tout ça a été oublié

parce qu'on a surtout retenu l'écrivain ». Et le sénateur PS du Loiret d'émuler la somme de discours, rapports et propositions de lois que cet orateur hors pair a commis. « L'objet de ce livre est de les sortir de l'oubli », explique Jean-Pierre Sueur. Visionnaire, Victor Hugo milita pour le droit de vote des femmes, l'abolition de la peine de mort, les États-Unis d'Europe (et la monnaie unique), le droit d'auteur... « Chaque fois qu'il défendait ces projets, bien des gens disaient : « Vous savez, cela n'arrivera jamais. C'est un poète, un idéaliste en quelque sorte ». La vérité, c'est que tout ce qu'il a défendu a fini par advenir ». De tous les discours d'Hugo, ceux prononcés sur l'amnistie des Communards le soulèvement parisien de 1871 féroce ment réprimé par Adolphe Thiers qui fit entre 19 000 et 30 000 morts), sont les plus marquants. Le sénateur en fit trois pour réclamer la clémence du gouvernement sans succès. Il faudra attendre 2016 pour que l'Assemblée nationale réhabilite les victimes de la Commune de Paris.

P. L. G.